

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NANCY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° E19000099/54

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Ordonnance du 3 septembre 2019

La présidente du tribunal administratif de Nancy

CODE : 1

Vu enregistrée le 2 septembre 2019, la lettre par laquelle la Commune de FLAINVAL demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

le projet de révision du plan d'occupation des sols avec transformation en plan local d'urbanisme de la commune de Flainval ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

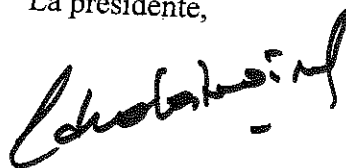
DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Jacques HARMAND est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la commune de FLAINVAL et à Monsieur Jean-Jacques HARMAND.

La présidente,



Corinne LEDAMOISEL